

COMMUNE DE GREZIEU LA VARENNE

ARRETE N° 005/2020

OBJET : Règlementation de la circulation et du stationnement
Route de Marcy et Route du Col de la Luère.
Reconnaissance géotechnique réseau Eau Pluviale

NOUS, MAIRE de la commune de GREZIEU LA VARENNE (Rhône)

VU le code général des collectivités territoriales art L2211-1, L 2212-2, L2212-5.

VU le code de la route.

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 24/11/1967 du ministre de l'intérieur et du ministre de l'équipement et du logement et modifiée par les textes subséquents.

VU la demande de la société SIC INFRA 42 en date du 06 janvier 2020.

CONSIDERANT qu'il va être entrepris des travaux reconnaissance géotechnique réseau Eau Pluviale

CONSIDERANT qu'il importe de réglementer la circulation pour assurer la sécurité des usagers de la route et celle des ouvriers.

CONSIDERANT que la voie en cause est en agglomération.

A R R E T O N S

ARTICLE 1 : Du lundi 13 janvier au vendredi 24 janvier 2020, la chaussée sera réduite sur la Route de Marcy –RD30- du rond-point et la limite d'agglomération en direction de Sainte Consorce puis la Route du Col de la Luère –RD24- du rond-point et le 6 de la Route du col de la Luère.

ARTICLE 2 : La circulation sera régulée en alternat par feux et limitée à 30 km/h.

ARTICLE 3 : Le stationnement de tout véhicule sera interdit au droit des travaux.

ARTICLE 4 : Une signalisation appropriée sera installée par le demandeur.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché aux abords immédiats du chantier, 48 heures avant le début des travaux.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Vaugneray,
- Monsieur le Responsable de la Police municipale de Grézieu la Varenne,
- Monsieur le Responsable des Services Techniques de la Mairie de Grézieu la Varenne
- Monsieur le Directeur Département de l'Équipement sous couvert de l'ingénieur de la Subdivision MORNANT-VAUGNERAY
- Monsieur le Responsable de la société SIC INFRA 42, 9 Rue Jacques Prévert, 42570 SAINT HEAND

Fait à GREZIEU LA VARENNE le 7 janvier 2020

LE MAIRE Bernard ROMIER

